

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-431/SG/FIN portant règlement provisoire du budget annexe du Port pour l'exercice 1969 .

n° 70-431/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
18 avril 1970

Numéro JO
n° 9 du 11/05/1970

Date du numéro
11 mai 1970

TEXTE INTÉGRAL

Les recettes recouvrées et les dépenses admises au titre du budget annexe du Port pour l'exercice 1969 sont arrêtées provisoirement comme suit : Recettes recouvrées 511.196.632 Dépenses admises 504.923.851 d'où un excédent de recettes sur les dépenses de 6.272.781 Cet excédent de recettes sera versé au «Fonds spécial de réserve » du Port de Commerce de Djibouti.